

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 23 mars 2021 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne : présente en visioconférence
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste : présent en visioconférence
- ✓ M. GEORGES Denis : présent en visioconférence
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ Mme POSTAL Anne : présente en visioconférence
- ✓ M. PROT Patrice : présent en visioconférence
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. JACQUE Philippe

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. CARLU Jean Baptiste ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le président indique que la séance se déroule pour partie des participants en visioconférence selon le règlement adopté en réunion de bureau le 15 février 2021.

Ordre du jour :

1. Point sur la suppression d'un poste au RPI du Bois Brûle.
2. Règlement des subventions aux associations.
3. Examen des comptes administratifs.
4. Admissions en non-valeur du budget ordures ménagères.
5. Questions diverses.

1. POINT SUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE AU RPI DU BOIS BRULE

Suite à la décision prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse (DASEN) de fermeture de la troisième classe de l'école de Billy sous Mangiennes, les élus de la commune ont demandé que par solidarité la fermeture puisse être effectuée à l'école de Mangiennes.

Une première réunion avec les élus des 5 communes du RPI s'est tenue le 24 mars 2021.

Une deuxième réunion se tiendra prochainement afin d'étudier plus précisément la répartition des effectifs et la provenance des élèves.

2. REGLEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président présente aux membres du bureau les montants des subventions calculés par la commission.

Il indique par ailleurs, qu'un nouveau règlement a été travaillé et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du 31 mars prochain.

AXE 1 DU REGLEMENT	Montant subvention 2021
CROIX ROUGE	690,00 €
ADMR DAMVILLERS	3 855,15 €
RESTOS DU CŒUR	690,00 €
FSE Collège Jules Bastien Lepage	700,00 €

AXE 2 DU REGLEMENT	Montant subvention 2021
Association Saint-Laurent Mangiennes	1 695,00 €
Avenir Judo Baroncourt	300,00 €
Football Club Spincourt	300,00 €
Bibliothèque André Theuriet	546,00 €
Crescendo	672,00 €
UNSS Collège Jules Bastien Lepage	700,00 €
Judo Club de Spincourt	1 044,00 €
Handball Club de Damvillers	1 320,00 €
Karaté Club de Spincourt	420,00 €
Le Puits aux Livres	1 820,00 €
JP Musique	260,00 €
LECAV Judo Damvillers	870,00 €

AXE 3 DU REGLEMENT	DEMANDE	PRECONISATION
GEVO	10 000 €	Signature d'une convention pour 10 000€
AAPPMA Etoile de Montmédy	5 000 €	Refus
Nouillonpont et son passé	4 000 €	Proposer le DIVAP

AUTRES SUBVENTIONS :

- AAPPMA (convention) : 2 000,00 €
- GIDACT 6 000,00 €
- OFFICE DE TOURISME DE DAMVILLERS SPINCOURT 7 500,00 €
- SCENES ET TERRITOIRES 6 000,00 €

Le bureau donne un avis favorable au versement des subventions ci-dessus.

Le conseil communautaire sera appelé à approuver ces versements.

3. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Président présente les comptes administratifs en séance

3.1 BUDGET GENERAL

Le bureau examine le compte administratif 2020 du budget général. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget général et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

3.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le bureau examine le compte administratif 2020 du budget ordures ménagères. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ordures ménagères et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

3.3 BUDGET MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

Le bureau examine le compte administratif 2020 du budget maison de santé de Spincourt. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget maison de santé de Spincourt et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

3.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le bureau examine le compte administratif 2020 du budget ZAE de Damvillers. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZAE de Damvillers et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

3.5 BUDGET ZA D'ETON

Le bureau examine le compte administratif 2020 du budget ZA d'Eton. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Il présente les propositions d'affectations.

Le compte administratif du budget ZA d'Eton et les affectations seront proposés au vote à l'occasion du prochain conseil communautaire.

4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2021-03-29-01

Le Président précise que les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Le Président indique également que l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la nomenclature comptable M4,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie d'Etain-Fresnes,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- Liste n° 4380520232 pour un montant total de 1 983,80 €

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

3 QUESTIONS DIVERSES

Les membres du bureau donnent un avis favorable pour procéder au remplacement de Gilbert THEVENIN et compléter le bureau par deux membres supplémentaires.

La séance est levée à 21 H 45.

Ordre du jour :

1. Point sur la suppression d'un poste au RPI du Bois Brûle.
2. Règlement des subventions aux associations.
3. Examen des comptes administratifs.
4. Admissions en non valeur du budget ordures ménagères.
5. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne	Présente <i>in visio</i>	JACQUE Philippe	
BRELLE François		MAZET Thierry	
CAPUT Christophe	Excusé	MISSLER Jean Marie	
CARLU Jean-Baptiste	Présent <i>in visio</i>	POSTAL Anne	Présente <i>in visio</i>
FAUQUENOT Evelyne	Excusée	PROT Patrice	Présent <i>in visio</i>
GEORGES Denis	Présent <i>in visio</i>	SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	

